

PACTE D'EXCELLENCE ENSEIGNEMENT

POUR UN

COMMENT AMÉLIORER LA PARTICIPATION COLLECTIVE DES PARENTS DANS LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ?

Le 19 avril 2018, à Charleroi, des parents et des membres d'équipes pédagogiques se sont réunis pour échanger sur les pistes qui permettraient d'améliorer la relation enseignants-parents et d'impliquer plus étroitement les familles, y compris les familles issues de milieux défavorisés, à la vie des établissements scolaires. À l'heure actuelle, il existe déjà un certain nombre d'organes démocratiques qui peuvent être utilisés pour accroître la participation collective des parents (les Associations de parents ou les Conseils de participation). Cependant, dans les faits, ces instances fonctionnent de façon variable selon les écoles et les parents ne sont pas toujours bien informés à propos de leur existence ou des résultats de leur travail.

Comment dès lors impliquer encore plus les parents dans l'école et renforcer ou améliorer leurs relations avec les enseignants ? Comment faire en sorte que l'école soit vraiment à l'écoute des besoins de toutes les familles, y compris les familles fragilisées d'un point de vue socio-économique ? Comment les Associations de parents et le Conseil de participation pourraient-ils agir pour soutenir la relation parents-enseignants ? Et dans quelle

mesure le futur plan de pilotage de chaque école, prévu par le Pacte d'Excellence, pourra-t-il constituer un outil utile dans ce domaine ?



SOMMAIRE :

Atelier 1 : Quelle place pour les parents dans la relation entre l'enfant et son enseignant ?	2
Atelier 2 : Renforcer la participation des parents au fonctionnement de l'école	4
Atelier 3 : Rendre l'école plus accessible et plus à l'écoute de toutes les familles	7

Quelle place pour les parents dans la relation entre l'enfant et son enseignant ?

Comment devrait se traduire concrètement le partenariat enseignants-parents autour de l'élève ?

En réponse à cette question, les participant(e)s ont tenu à faire la distinction entre :

■ Ce qui se passe actuellement :

- La situation diffère fortement d'une école à l'autre, d'un enseignant à l'autre et d'un niveau d'enseignement à l'autre : en primaire, les possibilités de partenariat enseignants-parents sont multiples tandis qu'en secondaire, elles sont plus restreintes car l'accès aux professeurs est plus difficile.
- Pour que ce partenariat existe, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies comme la disponibilité de la part des enseignants, la volonté des parents d'établir des contacts constructifs, l'envie des deux côtés de mettre en avant les points positifs.
- Les relations entre les deux parties dépendent beaucoup de l'attitude et de l'implication de la direction. Lorsque celle-ci est réellement active, elle intervient en cas de difficulté pour mettre fin à la confrontation qui oppose souvent le « Je connais mon enfant » des parents au « Je connais mon métier » des professeurs. Elle peut soutenir le dialogue et faire en sorte que les professeurs ne soient pas considérés comme des ennemis des parents mais bien comme des ressources pour ceux-ci.
- L'Association des Parents peut également s'impliquer, non pas en traitant individuellement les cas, mais en pesant sur le climat de l'école et en favorisant les relations entre parents et enseignants qui sont réunis autour d'un objectif commun : l'intérêt de l'élève.
- Lorsque le partenariat est inexistant ou ne se passe pas bien, c'est souvent parce qu'il y a un manque de communication entre parents et enseignants mais parfois également parce que l'information ne passe pas bien entre les professeurs eux-mêmes. Dans certains cas, il peut être utile de faire intervenir une tierce personne comme médiateur.

■ Ce que serait la situation idéale :

- Une organisation de l'école qui tient compte de l'organisation familiale. On entend souvent dire que les parents sont absents de la vie scolaire de leur enfant mais l'école ne réfléchit pas toujours à des modalités de rencontre entre parents et professeurs qui tiennent compte des horaires de travail des parents.
- Une attitude proactive de l'école qui n'attendrait pas l'émergence d'un problème pour favoriser la relation entre parents et enseignants et qui éviterait d'organiser des rencontres dans un cadre de tension.
- Une triangulation autour de l'enfant impliquant les parents, les enseignants et des associations qui pourraient utilement intervenir en soutien à l'école.

■ Ce qui pourrait améliorer la situation actuelle :

- Susciter des rencontres à travers des moments festifs de façon à permettre aux parents d'avoir un autre regard sur les professeurs de leur enfant.
- Tenter de créer un partenariat à partir d'une relation positive et constructive et pas uniquement sur un mode conflictuel.
- Augmenter l'investissement des parents dans la vie de l'école de leur enfant.
- Susciter l'ouverture de l'école à son environnement.

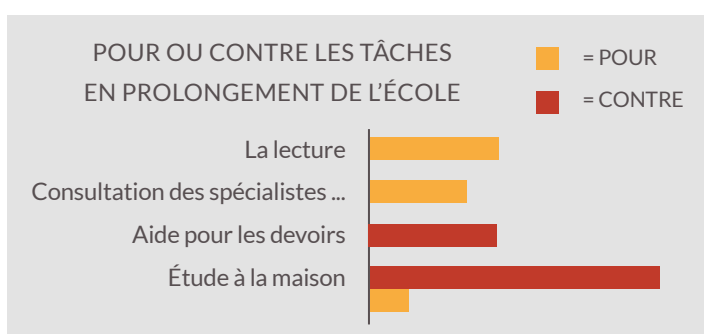
Dans la relation entre les différents acteurs clefs de l'école (enseignants, éducateurs, directions, Pouvoir Organisateur), que pourrait-on faire pour améliorer encore la situation ?

- **Instaurer un climat plus favorable au partenariat enseignants-parents.** Les parents des nouveaux élèves pourraient être accueillis dans une ambiance plus informelle, pourquoi pas avec un café et un biscuit, pour créer une relation de confiance. Les points positifs concernant l'enfant pourraient aussi faire l'objet de la communication à travers le journal de classe ou être évoqués lors des rencontres pour éviter de baser les relations parents-enseignants uniquement sur des situations problématiques (échec, difficultés comportementales). L'école devrait prévoir certaines heures dédiées spécifiquement à la relation avec les parents. Il est important d'assurer la cohérence entre les différents acteurs autour de l'intérêt de l'enfant.
- **Impliquer plus étroitement l'Association de parents.** Une réunion mensuelle devrait avoir lieu entre celle-ci et la direction de l'école. La direction devrait soutenir plus explicitement l'Association de parents de son établissement qui est parfois mal vue par une partie des professeurs. L'Association des parents pourrait également être invitée lors d'une journée pédagogique réunissant direction et équipe pédagogique. Elle devrait tenter d'être la plus représentative possible des réalités sociales des familles.
- **Impulser le partenariat à partir de la direction de l'école.** Celle-ci pourrait notamment favoriser la formation des enseignants à la «gestion» des parents par des pratiques d'écoute active, de communication non violente...
- **Recourir au secteur associatif comme médiateur.** Lorsque c'est nécessaire, une intervention du monde associatif (AMO, MJ) pourrait intervenir dans l'école pour soutenir la relation enseignants-parents, entre autres pour porter la parole des parents et des enfants auprès des enseignants. Pour garantir le succès de ce travail multidimensionnel, il pourrait être utile d'établir un code avec les règles d'intervention de chacun des acteurs (écoles, parents, associations) autour de l'enfant.

Que pourraient faire les CPMS (Centres Psycho-Médico-Sociaux) pour faciliter un dialogue constructif entre l'école et les parents ?

- Jouer le rôle de médiateur entre les parents et les enseignants en cas de problèmes.
- Aider les parents à mieux comprendre leurs droits et devoirs ainsi que ceux des enseignants.
- Exercer un rôle de coordinateur pour les enfants qui ont une difficulté scolaire spécifique.
- Mettre sur pied des ateliers de dialogue entre parents et enseignants.

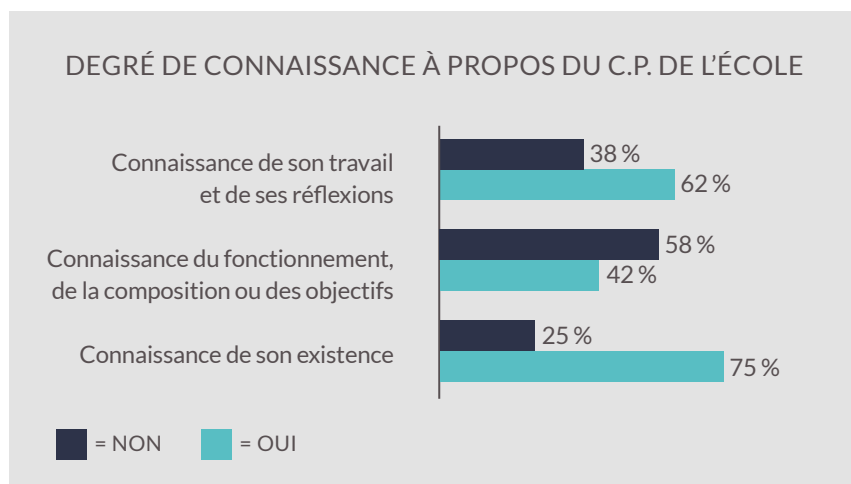
Quelles sont les tâches que les parents trouvent «normal» d'assumer en prolongement de l'école ?



- Clairement, les participant(e)s rejettent (à 90%) l'idée de faire un accompagnement complet (étude) de leur enfant après l'école. Les raisons évoquées : ce n'est pas le rôle des parents, d'une part, et, d'autre part, le travail à la maison induit des inégalités entre élèves, entre ceux qui peuvent bénéficier d'une aide réelle à la maison et ceux dont les parents, pour une raison ou l'autre, ne peuvent apporter cette aide.

- L'attitude est, assez logiquement, la même en ce qui concerne l'aide aux devoirs qui fait également l'unanimité contre elle, sans doute pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus pour l'étude à la maison. Dans le cas des devoirs, aucun(e) participant(e) ne s'est prononcé en faveur de l'accompagnement par les parents, contrairement au soutien dans l'étude qui a quand même recueilli 10% de partisans de l'intervention parentale.
- La consultation des spécialistes des apprentissages est également bien acceptée même si certains ont émis l'idée que celle-ci pourrait utilement avoir lieu à l'école pendant les heures de cours.
- Enfin, la lecture a été citée comme une activité normale à pratiquer à la maison après l'école mais les participant(e)s voient plutôt cette activité comme une pratique individuelle de l'élève sans le recours des parents. Certains se sont là aussi inquiétés des inégalités qui pouvaient se créer entre élèves.

Quelle est l'expérience des participant(e)s en ce qui concerne le Conseil de participation ?



Si les participant(e)s à la soirée citoyenne semblaient globalement connaître l'existence du Conseil de Participation (75% se sont exprimés dans ce sens), on constate cependant une moindre connaissance du travail et des réflexions de ce Conseil (62% ont dit avoir cette connaissance). Apparemment, c'est surtout le fonctionnement, la composition et les objectifs de ce Conseil de Participation qui semblent méconnus du public puisque, sur cette question, c'est une minorité de 42% qui a signalé sa connaissance par rapport au sujet

tandis qu'une majorité des participant(e)s avouait son ignorance en la matière.

■ Connaissance de l'existence du Conseil de participation

- L'information semble en partie dépendante de la taille de l'école. Dans les toutes petites structures ne disposant pas d'Association de parents, le Conseil de participation n'est pas (bien) connu des participant(e)s. Il est davantage installé dans les plus grandes structures. Un cas où la direction ne semblait pas au courant qu'il s'agissait d'un organe à mettre obligatoirement sur pied a été évoqué.
- Pour les participant(e)s, il faudrait communiquer plus au sujet du Conseil de participation et diffuser une information qui n'utiliserait pas de jargon car la structuration des organes créés dans et autour de l'école est déjà très complexe.

■ Connaissance du fonctionnement, de la composition ou des objectifs du Conseil de participation

- Ceux qui connaissent l'existence du Conseil de participation en connaissent plus ou moins le rôle, certains le décrivant comme un organe où remonte «ce qui ne va pas». D'où, selon certain(e)s participant(e)s, la mauvaise image du Conseil de participation auprès des directions d'école qui y voient un «Conseil de revendication» plutôt qu'un Conseil de participation.
- Les personnes présentes pointent surtout l'absence de possibilité pour le Conseil de participation de peser sur la vie de l'école. On considère que cet organe n'a pas de pouvoir, que les différentes parties peuvent le manipuler comme elles le désirent. De manière générale, l'Association des Parents est perçue comme ayant plus de pouvoir que le Conseil de participation.
- Cependant, le Conseil de participation est considéré comme pouvant être utile, notamment dans les petites écoles où il n'y a pas d'Association de parents, mais il faudrait pour cela que ce Conseil de participation affirme son existence. Cela se traduirait par exemple par la diffusion de son rapport d'activités auprès de tous les parents.
- La composition du Conseil de participation n'est pas bien connue, certains ignorant par exemple la participation des syndicats à ses discussions.
- Les directions déplorent la difficulté à motiver les parents pour les associer au Conseil de participation. Les parents, de leur côté, estiment que les enseignants n'y sont pas très présents.

■ Connaissance des travaux et réflexions du Conseil de participation

- L'information à propos du Conseil de participation passe surtout par la voie électronique (page Facebook, envoi des PV par mail).

La représentation parentale au sein du Conseil de participation est-elle satisfaisante ou pas ?

■ Les raisons de ceux qui trouvent satisfaisante la représentation parentale au sein du Conseil de participation :

- Les parents qui y siègent sont motivés.
- Les parents qui y siègent sont les mêmes que ceux qui participent à l'Association de parents de l'école, cela évite donc de refaire deux fois les mêmes débats.
- C'est l'Association de parents qui désigne les parents qui vont siéger au Conseil de participation.

■ Les raisons de ceux qui trouvent insatisfaisante la représentation parentale au sein du Conseil de participation :

- Les élections pour choisir les parents qui siègeront au Conseil de participation ne sont pas systématiques, la situation varie d'une école à l'autre.
- Les parents ne sont pas motivés pour y participer.
- Les milieux populaires n'y sont pas représentés.

Faudrait-il équilibrer davantage les «voix» des parents et les «voix» des représentants de l'école au sein du Conseil de participation ?

- Pour une majorité des participant(e)s, cet équilibre ne doit pas nécessairement être recherché car l'avis des parents risquerait d'être mis de côté. Ils s'estiment en effet souvent disqualifiés face à des enseignants qui ont tendance à les considérer uniquement comme des empêcheurs de tourner en rond.
- Parallèlement, l'absence des enseignants lors des réunions du Conseil de participation pose problème. Il faudrait donc que cet organe soit plus ouvert et qu'une information soit faite en direction des enseignants. C'est à la direction d'impulser ce mouvement pour que le Conseil de participation soit un lieu réellement représentatif de tous les acteurs de l'école.

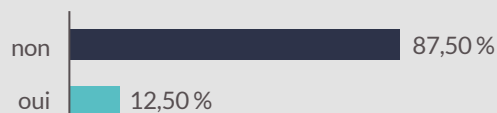
Quelle serait la meilleure manière pour les parents de donner leur avis au sujet des points qui sont mis à l'ordre du jour du Conseil de participation ?

Et comment pourrait-on les consulter et les associer à l'élaboration de ses avis et recommandations ?

- Actuellement, l'information circule essentiellement via les Associations de parents quand elles existent dans une école mais beaucoup de participant(e)s trouvent que l'information ne circule vraiment pas suffisamment. Les parents sont donc très peu informés par rapport à l'existence du Conseil de participation, à ses objectifs ou à ses travaux.

L'avis du Conseil de participation est-il pris en compte ?

L'AVIS DU C.P. EST-IL PRIS EN COMPTE ?



Pour une grande majorité de participant(e)s (87,50%), l'avis du Conseil de participation de l'école de leur enfant n'est pas pris en compte.

Les raisons évoquées :

- Les difficultés de recrutement. Les directions d'école présentes constatent qu'elles ont beaucoup de mal à motiver des parents pour les faire participer au Conseil de participation. De plus, la représentativité des différents milieux sociaux présents dans les établissements est difficile à assurer car le niveau de précarité influe sur l'implication des familles : au plus les parents sont issus de milieux précarisés, au moins ils s'impliquent dans la vie de l'école.
- Le manque de pouvoir du Conseil de participation. Il n'a qu'un rôle consultatif et ses avis ne sont donc pas réellement pris en compte même s'il peut être utile comme outil purement formel.

Que faudrait-il faire pour renforcer la prise en compte de l'avis du Conseil de participation ?

- Donner au Conseil de participation un réel pouvoir décisionnel et organiser des réunions plus régulières suivant les sujets qui doivent y être abordés.
- Y associer les élèves grâce à un Conseil de participation où les élèves seraient élus. Il faudrait également augmenter les possibilités pour les élèves d'y faire entendre leur voix car un rythme de deux fois par an, comme c'est le cas actuellement, est considéré comme insuffisant.
- Motiver les différents acteurs pour y augmenter leur participation. Ce doit être le rôle de la direction mais les fédérations de parents pourraient également se mobiliser dans ce sens.
- Améliorer la communication en utilisant non seulement la voie électronique (Facebook et mail) mais en transmettant également les informations par l'intermédiaire des bulletins et du journal de classe.

Rendre l'école plus accessible et plus à l'écoute de toutes les familles

Comment l'école pourrait-elle mieux associer les familles fragilisées socialement au travail de l'équipe pédagogique autour de leur enfant ?

■ Parmi les solutions évoquées par les participant(e)s, deux d'entre elles ont été mises en avant :

- L'organisation d'activités qui favorisent les rencontres entre parents, enseignants et élèves pour faire venir les familles dans l'école. Cela peut se faire par une activité menée ensemble (par exemple un potager avec une optique d'éducation à la santé) ou de façon ludique (Olympiades familiales).
- La création d'espaces de paroles dédiés aux parents. Ceux-ci ne doivent pas avoir un côté formel mais adopter plutôt la forme de «café-papotes» où les personnes osent plus facilement s'exprimer.

■ Autres pistes proposées :

- Des efforts dans l'intégration de toutes les familles. L'école devrait consulter plus souvent les familles pour avoir un retour sur ce qu'elle fait. Des réunions collectives, par exemple autour d'un petit déjeuner, pourraient être organisées afin de favoriser la création d'un esprit de groupe.
- Aider les enseignants à mieux communiquer avec les parents. Des formations pourraient être organisées pour former les enseignants à des pratiques comme l'écoute active afin de favoriser une communication plus constructive et compréhensible pour les élèves et leurs parents. La formation pourrait également chercher à apaiser les craintes des enseignants par rapport à certains publics scolaires.
- Consulter les professeurs pour cerner ce dont ils auraient besoin pour mieux intégrer toutes les familles et changer le paradigme par rapport à leur «savoir-être».
- Prendre conscience que le terme de «famille fragilisée» ne s'applique pas uniquement aux parents d'origine étrangère et que la précarité doit être appréhendée de façon plus large.
- Nommer une personne-ressource dans l'école à qui pourraient s'adresser les familles fragilisées, principalement dans le secondaire où il est plus difficile pour les familles de repérer le bon interlocuteur.
- Inviter les grands-parents une fois l'an pour les impliquer dans la scolarité des élèves, aussi bien au niveau fondamental que secondaire.
- Adapter le fonctionnement de l'école à la situation actuelle en tenant compte des horaires de travail des parents et en s'adressant systématiquement aux deux parents lorsque ceux-ci sont séparés.

Comment les associations de parents ou le Conseil de participation pourraient-ils aider à impliquer les familles socialement fragilisées, à leur donner de la place pour entendre leurs besoins ?

- En soutenant l'école dans la création d'espaces mixtes, moins formels que les réunions liées à la vie scolaire et qui permettraient d'échanger autour d'un café. S'il appartient à l'école de s'ouvrir aux différents publics et à avoir une démarche proactive pour aller chercher les familles défavorisées, les associations de parents peuvent aider à recentrer les débats sur le vécu et les besoins des familles fragilisées socialement. Elles peuvent également réfléchir à la manière la plus adéquate d'exploiter les compétences et les expériences de chaque famille pour les valoriser.
- En soutenant la nomination d'une personne-relais, par exemple un éducateur de la même culture que le public scolaire de l'école, ainsi que l'officialisation des initiatives qui fonctionnent, par exemple en donnant un statut à ces personnes-ressources.
- En travaillant en réseau avec les CPMS, les différents acteurs associatifs, les éducateurs de quartier lors des réunions du Conseil de participation qui devrait avoir un rôle plus important qu'un simple rôle consultatif.
- En améliorant la communication autour du fonctionnement et des activités du Conseil de participation, en étant attentif à ce que l'information soit formulée de façon compréhensible par tous les parents.

Dans le cadre du Pacte d'Excellence, chaque école devra élaborer un plan de pilotage. Comment ce plan de pilotage pourrait-il être utilisé dans le cadre de la relation parents-école ? Quelle serait la meilleure manière d'impliquer les parents dans l'élaboration du plan de pilotage et de les informer de ses résultats ?

Par rapport à l'implication des parents dans l'école, le Plan de Pilotage est perçu comme :

- Un outil utile s'il peut servir à répertorier les bonnes initiatives déjà menées et à les officialiser et s'il peut être ajusté régulièrement pour pouvoir, d'une année à l'autre, tenir compte des changements qui se sont produits dans la population scolaire de l'école.
- Un outil dangereux si les chiffres prennent le pas sur les initiatives qui sont mises en place. De même, le risque de formalisation, de sanctions et de contrôle suscite la crainte que l'enseignement ne se transforme en une administration lourde et inopérante. L'instauration de plans de pilotage propres à chaque école risque aussi de renforcer l'effet «marché scolaire».

Les parents participant à la table ronde ont clairement manifesté leur volonté d'être consultés pour pouvoir donner leur avis sur les priorités du plan de pilotage de l'école de leur enfant. Ils souhaitent également que ce plan de pilotage soit basé sur les choix de l'ensemble de l'équipe pédagogique d'une école et pas seulement de la direction et de l'Association de parents.